



**Le récent exemple donné par le disque compact « Héros » enregistré par la Musique de la Légion étrangère chez *Deutsch Grammophon*, illustre ce que pourrait être une politique musicale militaire.**

Ce CD a été réalisé à l'initiative d'un éditeur plutôt spécialisé dans le grand répertoire classique qui n'a pas de collection spécialement dédiée à la musique militaire, mais qui a su présenter un projet éditorial destiné au grand public. La sélection peut dérouter le puriste, par contre elle a rencontré un accueil favorable puisque le CD est en passe de devenir disque d'or ce qui serait une première pour un enregistrement militaire français et alors que la commercialisation à l'international vient à peine de commencer. Il a bénéficié d'une campagne de promotion inusitée pour ce type de produit : reportages TV, émissions de radios, articles dans la presse, compte Facebook. L'éditeur a proposé ce produit en octobre 2012 au commandement de la Légion, il était enregistré en janvier et mis en vente en avril. Ce calendrier serré a pu être géré par les professionnels que sont tous les intervenants (militaires et civils) du projet et cela malgré le statut en double emploi des musiciens de cette formation (musiciens et combattants). Il illustre le potentiel que recèle le répertoire susceptible d'être joué par les formations musicales militaires et ce que pourrait être une véritable politique musicale militaire qui contribuerait à entretenir l'image de l'institution, faciliter le recrutement et améliorer le lien armée-nation.

**Le premier disque d'or militaire français**

Si la Légion montre l'exemple, le modèle ne saurait être transposé tel quel. Tout d'abord, il s'inscrit dans un travail constant de mise en valeur, de défense et de promotion de son histoire et particulièrement de celle de son histoire musicale qui est conduite par l'état-major de la Légion, la direction de sa musique et le SHLE (Service historique de la Légion étrangère). Pour l'année du 150<sup>e</sup> anniversaire de Camerone, le musée d'Aubagne a été entièrement refait. En mars est paru un *Dictionnaire de la Légion étrangère* chez Robert Laffont rédigé par des universitaires avec la collaboration bienveillante du commandement qui est déjà un ouvrage de référence. Le magazine *Képi blanc*, se fait l'écho de ces événements et publie des articles sur les répertoires musicaux légionnaires et *l'Agenda légionnaire 2013* a pour thème le chant. Tous les ans, la musique réalise un DVD de son concert de Noël et un CD qu'elle diffuse directement. Toutes ces initiatives et ce suivi contribuent à entretenir, faire connaître et apprécier ce répertoire, ils permettent de disposer d'un savoir et de compétences propres à mettre en valeur son patrimoine musical. Sans avoir été formalisée, nous avons là l'expression d'une véritable politique musicale légionnaire.

Il n'est pas irréaliste d'imaginer d'autres produits susceptibles d'être diffusés dans la grande distribution, même si ce réseau commercial nécessite des compétences particulières et un volume de produits qui sort largement des standards militaires habituels. Mais il faut aussi réfléchir à d'autres usages car le réseau ordinaire des disquaires est en voie de disparition, comme celui des éditeurs musicaux spécialisés dans les répertoires militaires. Parmi les projets au grand potentiel médiatique et populaire, un festival international de musiques militaires à Paris répondrait à une réelle attente. Il s'avère nécessaire de mener une réflexion sur les nouveaux usages musicaux privilégiant la dématérialisation qui rendent obsolètes les supports

matériels comme le CD. Parallèlement, des travaux doivent être conduits sur ces répertoires afin de connaître les archives et identifier les documents pour comprendre leurs modes de fonctionnement et leur histoire, permettant ainsi de tirer profit de leur potentiel.

### **Un outil musical opérationnel encore sous employé**

Pour des raisons historiques, les musiques militaires exercent un rôle particulier dans la vie publique, mais ce rôle est méconnu. [Comme nous l'avons expliqué récemment](#), l'armée est le premier employeur de musiciens et d'orchestres en France. Pourtant la musique militaire, bien qu'appréciée du grand public est généralement méprisée des milieux culturels et reste un patrimoine méconnu, voire même ignoré des militaires. L'armée a bien une politique musicale, mais elle concerne essentiellement l'emploi des personnels et des formations, ce qui est effectivement indispensable mais insuffisant. Une politique musicale devrait prendre en compte le répertoire et sa diffusion car la musique joue un rôle central comme lien sociétal et référence identitaire. A notre époque d'exacerbation des différences et des individualismes, un tel outil de raffermissement des liens collectifs mériterait quelques considérations. Encore une fois il ne s'agit pas de musique militaire, mais bien de musique collective, essentiellement de plein air comme bien d'autres orchestres civils (fanfares, harmonies, brass band, bandas...). Le répertoire des formations musicales militaires n'est que minoritairement militaire, principalement pour les cérémonies officielles. Dans les concerts, les musiques sélectionnent surtout des compositions de divertissement qui peuvent toucher tous les publics (classique, populaire, jazz, rock...). Ces orchestres contribuent à entretenir et renforcer les liens qui unissent les individus et les groupes sociaux. Sans remettre en cause les goûts musicaux de chacun, ils permettent de faire entendre un répertoire festif et fédérateur. L'objectif visé est très simple : mettre à jour et entretenir un répertoire musical collectif. Si cette mission est aussi assumée par les médias du service public, il entre plus particulièrement dans celle des orchestres administrativement militaires. En ces temps d'obscurcissement des repères collectifs républicains et historiques, les musiques sont à même de rendre leur visibilité à ces importants repères musicaux

Le plus ancien répertoire en usage dans l'armée française est celui des batteries des tambours d'ordonnance, certaines sont identifiées dès le début du XVIIIe siècle et sont restées pratiquement inchangées jusqu'à nos jours, manifestant ainsi une permanence d'emploi sans équivalent. Une des plus anciennes formations musicales de France est la musique des équipages de la flotte de Toulon. Elle est réorganisée en 1827, mais elle existait déjà sous la monarchie. Tout aussi vénérable, la Musique des équipages de la flotte de Brest a disparu au début de l'année 2013 dans une indifférence quasi générale.

Nous disposons en France d'un patrimoine musical militaire exceptionnel, apprécié et même envié à l'étranger, probablement le plus ancien, et aussi celui qui a servi de modèle aux formations musicales du monde entier depuis les innovations d'Adolphe Sax. Ce répertoire et ces orchestres ont contribué à la stabilisation des institutions à la Belle Epoque en mettant fin à un siècle de turbulences politiques, il existait alors près de 200 orchestres militaires. Si le nombre des formations a considérablement diminué, l'outil musical mis à la disposition du pays par l'armée reste apte à remplir sa mission de service public musical. Orchestres, budget, compétences, tout est en place, il ne reste plus qu'à définir une politique musicale militaire.

**Thierry Bouzard**

- Rédacteur du livret du CD « Héros »
- Doctorant en histoire sur les usages musicaux dans l'armée française